Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2011)
Heft: [2]: Obligation de servir

Artikel: La manque de cadres de milice : un poison qui tue lentement
Autor: Masson, Philippe
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-514622

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport de la brigade blindée 1.

Politique

Le manque de cadres de milice, un poison qui tue lentement

Col EMG Philippe Masson

Président de la Société vaudoise des officiers (SVO)

Sur pression du Conseil fédéral, l'Armée évalue les variantes, y compris les plus extrêmes, de nature à lui permettre de réduire ses coûts. Parmi celles-ci, le plafonnement du nombre des jours de service effectués annuellement et la réduction des effectifs au-delà de ce qu'impose la loi naturelle de la démographie. Pour mettre en œuvre l'une ou l'autre de ces mesures, il faudrait alors choisir, sélectionner qui l'on met sur pied et qui l'on exempte du service. Nul doute que les critères seront objectifs, mais le risque est grand d'augmenter encore les inégalités qui existent déjà face à l'obligation de servir, ce serait le début (ou l'accélération, c'est selon) de l'agonie du système de milice par manque de cadres et la glissade vers l'armée professionnelle.

Aujourd'hui déjà, alors que l'obligation générale de servir est officiellement appliquée en respect de la Constitution, seuls 16% des jeunes de 20 ans résidant en Suisse remplissent une obligation de servir dans l'armée. Le constat ne change guère lorsque l'on étend l'analyse à l'ensemble du service à la collectivité (PC, service civil etc....) puisque ce sont alors à peine 32% des jeunes de 20 ans qui sont engagés; on reste bien éloigné du pourcentage d'hommes raisonnablement valides que compte la population et l'on peut honnêtement douter de l'application sans restriction du principe constitutionnel de l'égalité de traitement.

Mais le constat ne s'arrête pas là en termes d'inégalités. Armées 95 puis XXI et la disparition des modèles de service faisant une place aux jeunes comme aux plus âgés (Landwehr, Landsturm) ont introduit collatéralement l'inégalité face à la «retraite militaire»; tandis que la troupe peut être libérée de ses obligations la vingtaine à peine passée (service long), ses cadres restent engagés jusqu'à plus de trente, voire jusqu'à plus de quarante ou cinquante ans suivant les grades et les fonctions.

Les mécanismes de l'emploi étant régis par les lois de la concurrence, l'économie a réagi immédiatement en recherchant les premiers, plus disponibles, avant les seconds.

Résultat des courses : à ce jour, ce sont plus de 300 chefs de section et pas moins de la moitié des officiers d'état-major général qui manquent à l'appel. Un déficit que l'Armée comble comme elle le peut par la surcharge de ses instructeurs, mais aussi par le recours aux... militaires en service long (c'est « le serpent qui se mord la queue ») et par l'engagement de militaires contractuels.

Si l'on n'y prend pas garde, le risque est grand que l'augmentation des inégalités devant l'obligation de servir liée au plafonnement des jours de service ou à la réduction des effectifs accentue encore une tendance déjà bien assise, accélérant la professionnalisation rampante de notre armée jusqu'à un point de non-retour.

Il est impératif de porter le plus grand respect à notre système de milice, seul système suffisamment souple pour un petit Etat neutre. Il faut également vouer le plus grand respect à ceux qui la composent, jour après jour, donc à la milice et au corps des professionnels. Néanmoins, il faut se garder de tout angélisme et rester conscient que d'un côté comme de l'autre, certains doutent aujourd'hui. Ces derniers sont prêts, jusque dans leurs plans, à admettre le lent glissement vers l'armée professionnelle, voir même à savonner la planche.

Les conditions-cadres nécessaires à la vie de notre système de milice doivent être assurées; nous ne pouvons attendre. L'engagement citoyen fait sens; il est indissociable de la vie communautaire. Il doit être soutenu et, le cas échéant, garanti, dans le rang comme dans l'encadrement. L'égalité devant l'obligation de servir doit être rétablie à tous les niveaux. Il faut convaincre mais, le cas échéant, il faut aussi avoir le courage d'imposer. Il en va de notre sécurité et de la stabilité du pays indispensables au succès d'une grande partie de nos entreprises. Pour cette raison, celles-ci seraient mal venues de mettre les pieds au mur, même et peut-être surtout lorsqu'elles ont leur siège à l'étranger.

Vive l'armée de milice. Vive notre pays.

Ph.M.